



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6
Mercredi 18 février 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Eschert

Votation populaire fédérale du 8 mars 2026

Composition du bureau de vote

Le bureau de vote pour les votations susmentionnées est composé de la manière suivante:

Président: M. Pierre-André Barras
Vice-présidente: M^{me} Stéphanie Burri
Secrétaire: M. Christian Ding
Membre: M. Lucas Naine
Suppléants: M. Yann Bord
M. Thomas Grossert

Eschert, le 18 février 2026

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant: M. Thoma Girardin, La Goland 3, 2745 Grandval

Propriétaire foncier: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1189, La Goland 3, 2745 Grandval

Projet: démolition de la remise existante au nord et attenante à la maison. Reconstruction d'une remise au même endroit en l'agrandissant et création d'un couvert à voiture dans la continuité de la remise (côté ouest). Installation d'une cuve enterrée de 10000l sous la nouvelle construction.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: zone mixte

**Prochaine parution:
mercredi 25 février**

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mars 2026 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 18 février 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Jérôme Rebsamen, Gros Clos 2, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 529, Gros Clos 2, 2732 Loveresse

Description du projet: construction d'un balcon en bois en façade ouest, transformation de la fenêtre existante en porte-fenêtre avec store. Garde-corps du balcon en bois teinte naturelle avec lames ajourées verticales. Porte-fenêtre du balcon à deux vantaux en PVC, couleur bois naturel. Adaptation du store extérieur déjà existant.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: zone Centre Ancien.

Dépôt public: du 11.2.2026 au 11.3.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 9 janvier 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 26 février 2026. En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 27 février 2026 de 9h30 à 11h30. Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 5 février 2026

Conseil communal

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le conseil communal a désigné le bureau de vote comme suit:

Président: M. Richard Neukomm
Membres: M^{me} Elisabet Morandin
M. Daniel Bonjour
M. Loïc Girod
Suppléants: M^{me} Célia Jouini
M. Kevin Canepa

Bureau de dépouillement:

M^{me} Fabienne Secchi
M^{me} Mireille Schär
M. Thierry Boillat
M^{me} Sara Ripamonti Scheidegger
M^{me} Viviane Sprunger

Loveresse, le 12 février 2025

Conseil communal



Petit-Val

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois-es de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à

L'Assemblée bourgeoise de Souboz le mercredi 25 février 2026 à 19h30 à l'administration communale à Souboz (salle des commissions)

Ordre du jour:

1. Accepter la conclusion de deux contrats sur l'immeuble feuillet N° 232 de Petit-Val 4 (Souboz) avec Swissgrid SA:
 - a. contrat de servitude «Fibre optique sur ligne électrique aérienne» avec la convention concernant l'indemnisation de ce droit de passage pour une durée de 25 ans;
 - b. contrat de servitude «Contrat forestier».

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Souboz, le 21 janvier 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

En raison d'une séance à l'extérieur, l'administration communale sera fermée le lundi 23 février 2026.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension.

Souboz, le 18 février 2026

Conseil communal

Service des repas à domicile

Donnant suite au sondage réalisé l'année passée, le Conseil communal a décidé de mettre en place le service des repas à domicile à partir du mercredi 18 février 2026.

Dans un premier temps, le service est proposé uniquement le mercredi. Cela pourra évoluer selon la demande.

Les personnes intéressées à recevoir un repas le mercredi peuvent s'annoncer directement auprès du Service des repas à domicile de Moutier au 032 493 30 60.

Ce service pourrait être proposé le mardi et le vendredi, des bénévoles étant disponibles pour livrer des repas ces jours-là. Les personnes

intéressées à recevoir un repas le mardi ou le vendredi doivent s'annoncer au minimum une semaine à l'avance à l'administration communale au 032 484 94 70.

Souboz, le 18 février 2026
Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise de Souboz du 24 novembre 2025

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 17 décembre 2025.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 9 février 2026.

Souboz, le 18 février 2026
Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2025

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 24 décembre 2025.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 9 février 2026.

Souboz, le 18 février 2026
Conseil communal

Dépôt public d'une modification mineure d'un plan d'affectation selon l'article 122, alinéa 7 OC (procédure simplifiée)

Modifications mineures du projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH)

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le conseil communal de Petit-Val dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les modifications apportées sont mentionnées au point 5.4.2 du Rapport de Conformité (RCO) et sur le plan « Zones de Hameaux » (ZH).

Les documents sont déposés au Secrétariat communal de Petit-Val pendant 30 jours, du 18 février 2026 au 20 mars 2026 inclusivement. Ils sont également consultables sur le site internet de la commune: www.petit-val.ch, rubrique « Aménagement local - constructions, zone de hameaux » (seul le dossier « physique » déposé auprès de l'administration communale fait formellement foi).

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre le projet de modification ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du Conseil communal, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Souboz, le 18 février 2026
Conseil communal



Tournée spéciale branches - Celtor

À l'instar des années précédentes, l'entreprise Celtor organise une tournée spéciale branches.

Les personnes intéressées sont invitées à consulter le site internet de Celtor, www.celtor.ch.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que le formulaire d'inscription en ligne. Le délai d'inscription: jusqu'au 19 mars 2026

Reconvilier, le 6 février 2026

Au nom de l'administration municipale



Roches

Avis de construction

Requérant: Hampel Bernard, Champs La Joux 79, 2762 Roches

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 500, Champs La Joux 79, 2762 Roches

Projet: aménagement d'une place de parc

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Zone/objet protégés: -

Dérogation: Art. 80 LR (distance à la route)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mars compris, auprès du secrétariat communal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Roches, le 13 février 2026

Secretariat communal

Élections cantonales du 29 mars 2026

Bureau de vote:

Président: M. von Wyss Arsène

Membres: M^{me} Habegger Jennifer,
M^{me} Bandelier Coline

Suppléante: M^{me} Rufi Marine

Roches, le 18 février 2026

Conseil communal



Sorvilier

Bourgeoisie Sorvilier

Mise au concours

La Bourgeoisie de Sorvilier met au concours le poste de

berger

Les pâturages ainsi que la loge se situent sur le Montoz à une altitude de 1250 mètres.

Entrée en fonction dès le 1^{er} mars 2026 ou à convenir.

Les offres écrites sont à nous remettre par courrier jusqu'au 20 février 2026 à l'adresse suivante:

Bourgeoisie Sorvilier

Rte Principale 4

2736 Sorvilier

ou par mail à: admin@bourgeoisiesorvilier.ch

Un cahier des charges est à disposition des personnes intéressées, une visite des lieux sera organisée sur demande.

Sorvilier, le 4 février 2026

Le Conseil de bourgeoisie

Conseil exécutif, Grand-Conseil et CJB

Élections du 29 mars 2026

Le bureau de vote et le bureau de dépouillement pour les élections du 29 mars 2026 sont nommés comme suit:

Bureau de vote

Présidente: M^{me} Florence Affolter, maire

Secrétaire: M^{me} Franziska Keel

Membres: M. Jérôme Fehlmann
M. Steve Gerber

Bureau de dépouillement

Présidente: M^{me} Florence Affolter, maire

Secrétaire: M. Yves-Pierre Maeder

Membres: M. Michael Benz
M. Terry Marti
M. Rayan Schneider
M^{me} Cindy Gerber
M^{me} Jacintha Françoise Gyger
M^{me} Gwendoline Hamel
M^{me} Nadia Hostettmann

Suppléants: M^{me} Louane Saoula
M. Kenny Marra

Appui logistique: M^{me} Sandra Aubry

Sorvilier, le 18 février 2026

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Jeanningros Danielle et Daniel, Route de Champoz 22, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 954, Route de Champoz 22, 2735 Bévillard

Description du projet: remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau au Nord-Ouest du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 11 février au 13 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Fernandez Caroline et Miguel, Rue Principale 12, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1463, Champs aux Jardins 7, 2735 Bévillard

Description du projet: construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, place couverte, pompe à chaleur intérieure

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZPS-c, Les Côtes Bévillard

Dépôt public: du 11 février au 13 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 6 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: GaleniCare AG, Virginie Pache, Untermattweg 8, 3001 Bern

Auteur du projet: Westelectro SA, Z.I. Mont-de-faux 5, 1029 Villars-Ste-Croix

Adresse du projet: BF 1095, Place de la Gare 3, 2735 Malleray

Description du projet: installation d'une pompe à chaleur/système de climatisation à l'intérieur du robot ROWA situé à l'intérieur de la pharmacie avec élément extérieur à l'Ouest du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dérogation: art. 10 du règlement d'évacuation des eaux usées de la Commune mixte de Valbirse

Dépôt public: du 18 février au 20 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 10 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution				
				31	29.07.2026	SUPPRIME	
9	7	25.02.2026	mercredi	32	05.08.2026	SUPPRIME	
10	8	04.03.2026	mercredi	33	28	12.08.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi	34	29	19.08.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi	35	30	26.08.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi	36	31	02.09.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi	37	32	09.09.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI	38	33	16.09.2026	mercredi
16	14	15.04.2026	mercredi	39	34	23.09.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi	40	35	30.09.2026	mercredi
18	16	29.04.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
19	17	06.05.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
20	18	13.05.2026	mercredi	43	38	21.10.2026	mercredi
21	19	20.05.2026	mercredi	44	39	28.10.2026	mercredi
22	20	28.05.2026	JEUDI	45	40	04.11.2026	mercredi
23	21	03.06.2026	mercredi	46	41	11.11.2026	mercredi
24	22	10.06.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
25	23	17.06.2026	mercredi	48	43	25.11.2026	mercredi
26	24	24.06.2026	mercredi	49	44	02.12.2026	mercredi
27	25	01.07.2026	mercredi	50	45	09.12.2026	mercredi
28	26	08.07.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
29	27	15.07.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
30		22.07.2026	SUPPRIME				
					30.12.2026	SUPPRIME	

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.